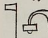
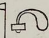
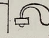


qui *officiaient* pour le rituel de l'embaumement, tel qu'il se pratiquait aux dernières périodes. A Memphis, les *zerheb*, paraschistes-taricheutes, et les *uahmoou* ou *himoou*, choachytes, étaient sous la direction d'un . Ce , nous le voyons intervenir pour des funérailles royales, etc. dans l'ancien empire, et il figurait aussi au même titre dans le rituel de l'embaumement, publié par M. MASPERO, qui n'a su ni le reconnaître, ni le transcrire du hiératique. En grec on rendait  par archentaphiaste, et les contrats démotiques de Memphis nous montrent ce personnage ayant sous sa direction les salles des choachytes et les salles des taricheutes. Mais nous ne retrouvons jamais ces usages à Thèbes où les deux corporations ont toujours été séparées et indépendantes.

Notons, avant de finir, que ceux qui présidaient aux funérailles dans le rituel SCHIAPARELLI, n'étaient ni les choachytes, ni les prêtres de Ka, mais les prêtres proprement dits. Nous n'avons qu'à renvoyer pour toute cette question à la publication de notre ancien élève, le savant Directeur du Musée de Turin.

### BOCCHORIS ET SON CODE.

RÉSUMÉ DE TROIS LEÇONS DE L'ÉCOLE DU LOUVRE.

PAR

EUGÈNE REVILLOUT.

#### I.

Il y a deux rois, qui dans l'histoire antique appellent, pour ainsi dire, la comparaison.

L'un est le roi chaldéen Hammourabi. L'autre, le roi égyptien Bocchoris. La date de chacun des deux est fixée avec précision par les canons nationaux. L'œuvre est analogue, puisque chacun des deux est auteur d'un code. La seule différence, c'est que de l'un les Grecs n'avaient rien dit, tandis que de l'autre les Grecs avaient beaucoup parlé.

Ah! Si les Grecs avaient nommé Hammourabi et son code, avec quel enthousiasme la critique moderne n'aurait-elle pas traité tout cela de légende? Il est si facile d'affirmer qu'ils ont inventé tout ce qu'ils ont dit.

Dans le siècle dernier, notre Académie des Inscriptions n'avait pas assez de brocards contre Manéthon, qu'on avait réduit à néant, pensait-on. Dans le nôtre, c'est à Hérodote et Diodore qu'elle en a. M. MASPERO leur veut le mal, tandis qu'il a fait de Manéthon un dieu : et ses complaisants — tous ceux qui veulent arriver — emboîtent le pas.

Mon Dieu, la vérité n'est ni d'un côté, ni de l'autre. Les listes originales de rois, tels que le papyrus hiératique de Turin, les tables de Karnak et d'Abydos, la chronique de Paris, etc., ont démontré que Manéthon avait puisé à bonne source. Les contrats démotiques, traduits par moi, ont démontré également qu'en ce qui touche le droit, Hérodote et surtout Diodore avaient également puisé à bonne source.

Évidemment, le dernier avait eu certainement entre les mains, pendant son voyage d'Égypte dont il nous fixe la date, les volumes du code du roi Bocchoris, fils du roi Tafnekht, dont il nous raconte les origines et la vie, tout en nous en analysant les lois.

Il a, pour tout ceci, montré la même exactitude que pour un autre réformateur de la loi égyptienne, le roi Amasis, dont il nous entretient très longuement d'une façon tout-à-fait concordante avec la chronique démotique de Paris, les contrats, publiés par moi, et les autres documents contemporains. Est-ce à dire que dans toutes les parties de son œuvre Diodore soit également impeccable? Non! Sans doute. Est-ce à dire surtout que dans l'état actuel, tel qu'il nous est parvenu, il n'y ait pas des remaniements à faire? Non! Certes. Mon ami, le Dr. APOSTOLIDES, a fort bien démontré le contraire. Pour Diodore, comme pour Hérodote, il y a eu un déplacement de folios, commençant par le même mot et s'appliquant aux mêmes périodes. Il est probable que c'est pour Hérodote que ce déplacement d'abord accidentel a commencé, puis des savants, dignes des critiques contemporains, auront procédé de semblable façon pour Diodore, à une époque de la Romanité encore inconnue. Que ce soit par l'un ou par l'autre qu'on ait commencé, peu importe. Le résultat a toujours été le déplacement de toute la chronologie d'une période historique rela-